

FIN DE MANDAT DE L'OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA LAÏCITÉ

COMMUNIQUÉ

L'Observatoire National de la Laïcité, vient de voir la fin de son mandat entérinée par le gouvernement. Sous la présidence de **Jean-Louis Bianco**, et par l'action énergique de **Nicolas Cadène** rapporteur général ont été publiés nombre de textes de référence tous appuyés sur le droit : guides, avis notamment.

Saisi par des **organisations laïques de Vendée et du Morbihan**, l'Observatoire national a publié un avis sur la situation de l'enseignement public dans les départements de Vendée et du Morbihan dans le dernier rapport annuel 2019-2020 (Pages 73 à 89). « *Analyse sur l'absence d'établissements scolaires publics dans certains territoires des départements de Vendée et du Morbihan* » Paris, le 14 mai 2019 .

A la suite de cet avis, les organisations laïques regroupées dans le Carrefour départemental d'action laïque et la fédération de Vendée de la Libre Pensée se sont adressées au Ministre de l'Education nationale pour demander une audience. Les associations reprennent les propositions, les préconisations de l'Observatoire :

Au paragraphe 6 de ce même document, page 16, l'**Observatoire de la laïcité** soumet trois propositions qui visent à rééquilibrer la situation pour l'enseignement public dans les départements de Vendée et du Morbihan.

1) « **encourager l'offre publique en matière scolaire dans certains territoires de la République, en particulier en Vendée et dans le Morbihan, afin de garantir la liberté de choix pour les parents entre structures publiques et privées.** »

L'Observatoire de la laïcité rappelle que (...) « **l'Etat peut créer exceptionnellement des établissements d'enseignement public du premier et du second degré** »

2)« **souligne l'importance d'un contrôle vigilant des financements publics des établissements scolaires privés** »

3)« **propose une mobilisation des inspecteurs d'académie afin d'appuyer toute demande de changement d'horaires quant aux dessertes des transports scolaires dans le cas où celles-ci défavoriseraient des établissements scolaires publics.** »

Ces propositions d'actions, pour la demande de créations d'écoles publiques en Vendée, concernent votre ministère, aussi souhaiterions-nous vous rencontrer afin d'échanger ensemble sur la possible mise en œuvre de ces propositions pour que l'enseignement public dans le département de la Vendée ait toute sa place.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter Monsieur le Ministre, l'expression de notre considération distinguée et de notre profond attachement au service public et laïque d'éducation.

A ce jour 9 avril 2021, aucune réponse n'a été donnée à cette demande d'audience.

Elles poursuivront donc leurs actions pour que l'Enseignement public en Vendée ait toute sa place, Les associations affirment que l'**Observatoire national** a pleinement joué son rôle en rappelant les règles permettant d'ouvrir des écoles publiques. Elles réaffirment leur soutien à **Jean-Louis Bianco** et **Nicolas Cadène**.